

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective De la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Volley Ball 17 novembre 2024 à Talence

Commission Régionale Electorale :

- Président : Jonathan Blondy
- Membres : Hannah Dobozy – Maëlan Marin – Sylvain Presti

QUORUM

Début de l'émargement à 9 h 00.

Fin de l'émargement à 10 h 00.

Les clubs suivants ont émargé

Club	Voix	Club	Voix	Club	Voix
COGNAC VOLLEY	9	UNION SPORTIVE TALENCAISE	13	LONS VOLLEY-CLUB DU MOULIN	8
UNION ATHLETIQUE DE LA ROCHEFOUCAULD	2	SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS	11	JURANCON CHAPELLE ROUSSE V.B.	8
SPORTING CLUB BARBEZILIIEN	4	AV GARDE J D ARC CAUDERAN	12	OLYMPIC MELLOIS	4
ETOILE SPORTIVE DE CHAMPNIERS ANGOULEME	10	GRADIGNAN VOLLEY CLUB	7	VOLLEY-BALL ST MAIXENTAIS	6
COSMIC VOLLEY	8	ASSOCIATION SPORTIVE ILLACAISE VOLLEY-BALL	12	NIORT VOLLEY BALL	8
GSD_GROUPEMENT SPORTIF VOLLEY CLUB 17	3	ASS SPORT AMBARESIENNE	9	UNION SPORTIVE THOUARSAISE	6
DOMPIERRE SUR MER VOLLEY-BALL	5	VOLLEY SUD BASSIN D'ARCACHON	9	VBC PARTHENAISIEN	5
VOLLEY-BALL ATLANTIQUE CLUB COTE DE BEAUTE	6	CLUB MUNICIPAL FLOIRAC	10	VOLLEY-BALL PEXINOIS NIORT	11
SPORT ATHLETIQUE ROCHEFORTAIS	9	VOLLEY BALL CLUB LE HAILLAN	9	CLUB VOLLEY LOISIR 86	2
ROYAN ATLANTIQUE VOLLEY-BALL	9	ENT. SPORTIVE BLANQUEFORTAISE	9	F.E.P.S. St JULIEN L'ARS	2
SAINTES VOLLEY-BALL-SVB	12	ADOUR VOLLEY	8	CEP POITIERS/ST BENOIT V.B.	10
LA ROCHELLE VOLLEY BALL	11	JEANNE ET SERGE ACADEMIE VOLLEY-BALL	4	US DE MIGNE-AUXANCES VOLLEY-BALL	4
PERIGNY VOLLEY-BALL	9	LES MORDUS DU SABLE	2	ALTERNA STADE POITEVIN VOLLEY BALL	11
ST-JEAN VOLLEY-BALL	3	UNION SPORTIVE DACQUOISE	9	CSA CHATELLERAULT	7
C.A. BRIVE/CORREZE VOLLEY	11	BISCARROSSE OLYMPIQUE	8	LOUDUN ATHLETIC CLUB	3
AS SP VB BERGERACOIS	9	STADE MONTOIS	10	UNION SPORTIVE CHAUVIGNY	3
VOLLEY BALL SARLADAIS	6	UNION SPORTIVE HAGETMAU	3	UNION SPORTIVE VIVONNE	10
CLUB LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DE VOLLEY-BALL	1	VIOLETTE ATURINE	3	UNION SPORTIVE CIVRAISIENNE	3
VOLLEY LOISIR GIRONDE	8	VOLLEY CLUB D'ORTHE	7	MONTAMISE VOLLEY-BALL	2
J.S.A. BORDEAUX	11	US CARCEN-PONSON	3	CS DE SEVRES ANXAUMONT	7
ENTENTE SPORTIVE DE BRUGES	9	LOISIR ET DETENTE 64 V.B.	2	VOUILLE VOLLEY BALL	10
UNION SALLES MIOS VOLLEY-BALL	4	LESCAR PYRENEES VOLLEY-BALL	9	CISSE VOLLEY-BALL	7
BORDEAUX MAYOTTE 101	2	UNION BEARNAISE	5	ETOILE SPORTIVE DE BUXEROLLES	3
L'EN'VOLLEY REOLAISE	4	VOLLEY BALL DU LUY DE BEARN	7	FONTAINE LE COMTE VOLLEY BALL	6
ARCA BEACH VOLLEY	1	ANGLLET OLYMPIQUE	11		

Conformément aux Statuts de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley Ball, le quorum est atteint :

74 Clubs présents ou représentés sur 116 Clubs convoqués, pour 504 voix exprimées sur 697.



En ouverture de l'assemblée générale électorale,

Allocution de **Jacques MOREAU**, Président de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball.

Pour des raisons de neutralité compte tenu de sa candidature, le président sortant **Jacques Moreau** transmet la parole à **Jonathan Blondy**, en charge de l'animation et du suivi du déroulé de l'assemblée générale électorale.

- L'ensemble des documents ont été transmis aux clubs, par mail officiel, et sur le site de la LNAVb permettant ainsi à tout le monde d'avoir accès à :
 - [LNAVb – PROCES VERBAL CRE – 11 11 2024](#)
 - [Statuts Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley](#)
 - [Commission Electorale LNAVb](#)
 - [Quorum – Nombre de Voix Clubs – Emargement AG Elective 17 11 2024](#)
 - [Ordre du JOUR – AG LNAVb 17.11.2024](#)
 - [Liste candidats AG Elective LNAVb 2024](#)

Jonathan informe du déroulé de l'assemblée générale électorale avec l'ordre du jour suivant :

ELECTION
COMITE DIRECTEUR
MEDECIN REGIONAL
DELEGUES REGIONAUX

Il est rappelé les textes des statuts :

Article 11 Alinéa - b) Composition

Le Comité directeur est composé de vingt-six (26) membres. Il comprend des membres de droit et des membres élus. Les membres de droit sont les Comités départementaux du territoire de la Ligue, représentés par leur représentant légal en exercice ou par toute autre personne mandatée par lui. Les membres élus sont au nombre de seize (16) élus par l'assemblée générale parmi les licenciés FFvolley des groupements sportifs de la Ligue, au scrutin plurinominal à un tour. Les membres élus comprennent au moins quarante (40)% de licenciés de chaque genre et au moins un licencié médecin. A compter du 1er janvier 2028, les membres élus du comité directeur respecteront la parité femmes/hommes stricte lors des renouvellements de mandats.

Article 11 Alinéa - d) élection

Pour être éligible au Comité directeur, le candidat doit être une personne physique licenciée de la FFvolley (validation administrative et financière) auprès d'un groupement sportif de la Ligue. Ne peut être candidate : - la personne qui n'était pas licenciée au cours de la saison sportive précédente ou au cours de deux saisons sur les quatre saisons sportives précédant la date de l'élection ; - la personne qui n'a pas une licence régulièrement délivrée (validation administrative et financière) au jour de sa candidature, ni au jour de l'élection ; - la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de l'élection ; - la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; - la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ; - la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ; Ne peut être élue : - la personne membre de l'organe dirigeant d'un des Comités départementaux membres de droit du Comité directeur de la Ligue. Pour être retenu comme élu médecin, le candidat doit être diplômé d'un doctorat en médecine d'un pays de l'Union Européenne.

Après une phase où chaque candidat a pu se présenter de manière libre et sans contrainte, les clubs ont été emmenés à voter de la manière suivante :

- Utilisation d'un des six ordinateurs de la Ligue Nouvelle Aquitaine – Chaque ordinateur ayant fait l'objet d'un contrôle au préalable.
- Utilisation individuelle des identifiants et codes transmis par mail par la FFVOLLEY en amont de l'assemblée générale électorale.
- Par ordre du comité 16, puis 17, puis 19, puis 24, puis 33, puis 40, puis 64, puis 79, puis 86.
- Chaque club votant de manière secrète, le respect des distances de vote entre chaque ordinateur étant garanti par un salarié.
- Jonathan procédant à l'ouverture de chaque vote pour chaque club afin de garantir le vote en présentiel.

L'ouverture des votes a débuté à 11h pour se terminer à 12h15.

Résultat du vote du Comité Directeur LNAVB

COMITE DIRECTEUR LNAVB

Ouverture des Scrutins :	17/11/2024 à 11h00
Fermeture des Scrutins :	17/11/2024 à 13h30
Nombre de GSA à jour Affiliation et Cotisations :	116
Nombre de Voix représentées :	697
Nombre de GSA exprimés :	74 (63.79%)
Nombre de Voix exprimées :	504 (72.31%)
Nombre de Voix dans l'Urne :	5796

RESULTATS > COMITE DIRECTEUR LNAVB

1. MOREAU JACQUES (NAQ)	481 voix obtenues (70 GSA)
2. PEDRETTI NATHALIE (NAQ)	441 voix obtenues (65 GSA)
3. MARTIN ELISABETH (NAQ)	438 voix obtenues (63 GSA)
4. GIRAUD BAHUET MICHELE (NAQ)	435 voix obtenues (64 GSA)
5. COURREGES ALEXANDRA (NAQ)	432 voix obtenues (62 GSA)
6. REY DOMINIQUE (NAQ)	408 voix obtenues (60 GSA)
7. HIBERT PASCAL (NAQ)	357 voix obtenues (49 GSA)
8. DRISSI MANIANI EL-MEHDI (NAQ)	356 voix obtenues (51 GSA)
9. ZGHEIB JOSEPH (NAQ)	349 voix obtenues (52 GSA)
10. GREMILLON STEPHANE (NAQ)	337 voix obtenues (50 GSA)
11. BOUHELIER JEAN-BAPTISTE (NAQ)	307 voix obtenues (46 GSA)
12. GEORGE ALLISTER (NAQ)	303 voix obtenues (44 GSA)
13. TREVISIOL ALAIN (NAQ)	284 voix obtenues (41 GSA)
14. MALET MICHEL (NAQ)	268 voix obtenues (40 GSA)
15. LE ROY PHILIPPE (NAQ)	244 voix obtenues (36 GSA)
16. CHATAIGNEAU BERNARD (NAQ)	217 voix obtenues (34 GSA)
17. TRAN BA THO ALEXANDRE (NAQ)	139 voix obtenues (21 GSA)

Il est à nouveau rappelé les Statuts de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball (extrait de l'article 11) :

Les membres élus sont au nombre de seize (16) élus par l'Assemblée Générale parmi les licenciés FFvolley des groupements sportifs de la Ligue, au scrutin plurinominal à un tour.

Les membres élus comprennent au moins quarante (40)% de licenciés de chaque genre et au moins un licencié médecin.

Les candidats sont classés selon le nombre décroissant des voix qu'ils ont obtenu.

- Le poste obligatoire de médecin est attribué au candidat éligible à ce poste ayant recueilli le plus de voix.

- 40% des sièges arrondis à l'entier supérieur sont attribués aux candidats masculins ayant obtenu le plus de voix ;

- 40% des sièges arrondis à l'entier supérieur sont attribués aux candidats féminins correspondants ayant obtenu le plus de voix

- Les autres postes du Comité directeur sont alors complétés par les candidats ayant recueilli le plus de voix, dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenues.

- Les postes obligatoires non pourvus en raison de l'absence de candidats restent vacants et soumis à une élection lors de l'Assemblée Générale suivante.

Considérant l'élection obligatoire du médecin, candidat unique, dont le genre ne peut être retenu pour le calcul des pourcentages de genre au sein du comité directeur, du fait de la rareté de la fonction dans les instances fédérales, et de l'obligation statutaire d'avoir un médecin dans le comité directeur,

Considérant dès lors que la lecture des statuts attribuent 40% des sièges pour les candidats de genre féminin,

Considérant le manque de candidates permettant de couvrir l'ensemble des sièges prévus,

Considérant dès lors que pour attribuer 40 % des sièges, il faut retenir six (6) places pour le genre féminin,

Considérant le nombre de quatre (4) candidates pour le genre féminin, et afin de répondre aux obligations des statuts, qu'il faut donc attribuer au maximum neuf (9) places pour le genre masculin,

Il est donc conclu qu'il faut retenir pour élire les membres du comité directeur :

- 4 candidates
- 9 candidats
- Il reste donc 2 postes vacants de genre féminin, qui seront soumis à l'élection lors de la prochaine Assemblée Générale de Juin 2025, permettant ainsi un respect des statuts avec six (6) sièges pour le genre féminin soit (40%).

Sont donc élus au Comité Directeur les candidats suivants :

1. MOREAU JACQUES (NAQ)
2. PEDRETTI NATHALIE (NAQ)
3. MARTIN ELISABETH (NAQ)
4. GIRAUD BAHUET MICHELE (NAQ)
5. COURREGES ALEXANDRA (NAQ)
6. REY DOMINIQUE (NAQ)
7. HIBERT PASCAL (NAQ)
8. DRISSI MANIANI EL-MEHDI (NAQ)
9. ZGHEIB JOSEPH (NAQ)
10. GREMILLON STEPHANE (NAQ)
11. BOUHELIER JEAN-BAPTISTE (NAQ)
12. GEORGE ALLISTER (NAQ)
13. TREVISIOL ALAIN (NAQ)



Résultat du vote du Médecin LNAVB

MEDECIN LNAVB

Ouverture des Scrutins :	17/11/2024 à 11h00
Fermeture des Scrutins :	17/11/2024 à 13h30
Nombre de GSA à jour Affiliation et Cotisations :	116
Nombre de Voix représentées :	697
Nombre de GSA exprimés :	74 (63.79%)
Nombre de Voix exprimées :	504 (72.31%)
Nombre de Voix dans l'Urne :	504

RESULTATS > MEDECIN LNAVB

1. PHELIPPEAU DENIS (NAQ)	504 voix obtenues (74 GSA)
Total :	504 voix

Denis PHELIPPEAU est élu Médecin Régional LNAVB

Résultat du vote des Délégués Régionaux LNAVB

DELEGUES REGIONAUX LNAVB

Ouverture des Scrutins :	17/11/2024 à 11h00
Fermeture des Scrutins :	17/11/2024 à 13h30
Nombre de GSA à jour Affiliation et Cotisations :	116
Nombre de Voix représentées :	697
Nombre de GSA exprimés :	74 (63.79%)
Nombre de Voix exprimées :	504 (72.31%)
Nombre de Voix dans l'Urne :	1856

RESULTATS > DELEGUES REGIONAUX LNAVB

1. PEDRETTI NATHALIE (NAQ)	493 voix obtenues (73 GSA)
2. BOUHELIER JEAN-BAPTISTE (NAQ)	364 voix obtenues (54 GSA)
3. GREMILLON STEPHANE (NAQ)	336 voix obtenues (51 GSA)
4. REY DOMINIQUE (NAQ)	294 voix obtenues (39 GSA)
5. GEORGE ALLISTER (NAQ)	280 voix obtenues (44 GSA)
6. TRAN BA THO ALEXANDRE (NAQ)	89 voix obtenues (14 GSA)
Total :	1856 voix

Sont élus Délégué Régional **titulaire** les candidats suivants :

BOUHELIER Jean-Baptiste
GREMILLON Stéphane
PEDRETTI Nathalie
REY Dominique

Sont élus Délégué Régional **suppléant** les candidats suivants :

GEORGE Allister
TRAN BA THO Alexandre

ELECTION DU PRESIDENT DE LA LNAVB

Proposition d'un Président par le nouveau Comité Directeur

Les 11 membres nouvellement élus au Comité Directeur, présents, se réunissent avec les Présidents de Comité présents (membres de droits) pour proposer un Président. Un seul candidat se déclare au sein des élus : Jacques Moreau. Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Jacques Moreau est proposé à l'unanimité des présents, sauf 1 voix.

Résultat du vote du Président de la LNAVB

VOTE DU PRESIDENT - JACQUES MOREAU

Ouverture des Scrutins :	17/11/2024 à 11h00
Fermeture des Scrutins :	17/11/2024 à 13h30
Nombre de GSA à jour Affiliation et Cotisations :	116
Nombre de Voix représentées :	697
Nombre de GSA exprimés :	68 (58.62%)
Nombre de Voix exprimées :	462 (66.28%)
Nombre de Voix dans l'Urne :	462

RESULTATS > VOTE DU PRESIDENT - JACQUES MOREAU

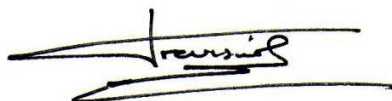
1. POUR	419 voix obtenues (63 GSA)
2. CONTRE	22 voix obtenues (3 GSA)
3. ABSTENTION	21 voix obtenues (2 GSA)

Jacques MOREAU est élu Président de la LNAVB pour le mandat 2024 / 2028.

Le nouveau Président remercie les GSA et clôt l'Assemblée Générale à 14 h 00.

Un apéritif « déjeunatoire » est offert aux participants

Le Secrétaire Général sortant
de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Alain TREVISIOL



Le secrétaire de séance de l'AGE
de la Ligue Nouvelle Aquitaine
Jonathan BLONDY

